



# Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 02/12/2021 à 20h00

(à la Mairie)

**Nombre de conseillers en exercice :** 13 (Présents ou représentés : 13)

**Présents :**

- Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD, Aurore LEFEBVRE, Caroline BARRAL-AURATUS, Jacqueline BOULANGE, Antoine GENGE, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU.
- Yann BONNEFOY, responsable secteur tourisme à la CABA, en début de réunion.

*Excusés : Serge POTEL (représenté par Alain PEYROU), Simone SALAT (représentée par Maryline MONTEILLET).*

**Secrétaire de séance :** Annelise MICHEL-GAGNAIRE

**Début de la séance :** 20h15

Alain PEYROU signale, en début de réunion, qu'il représente Serge POTEL et que ce dernier lui a remis une enveloppe contenant ses choix de vote, ainsi que des commentaires sur différents sujets évoqués lors du précédent conseil municipal (chats errants, entretien du cimetière, coût du projet de mise aux normes et d'extension de la base multi-accueil de plein air, subvention de la Fédération de Football et de la Région, etc.). Mme le Maire et Alain PEYROU en ont fait la lecture point par point, au fur et à mesure du déroulé de l'ordre du jour.

## **1. Informations générales**

### **a) Présentation de l'état d'avancement du sentier autour du lac**

Mme le Maire indique que les travaux stoppés cet été au Couderc d'Abrat ont pu reprendre cette semaine. Elle a proposé à Yann BONNEFOY, responsable du secteur tourisme à la CABA, d'intervenir en début de conseil municipal afin de présenter l'état d'avancement de ce projet sur la base d'un diaporama et de plans distribués en séance.

Le projet de sentier autour du lac a été lancé en 2015 à l'initiative de 3 communautés de communes. Deux d'entre elles ayant fusionné depuis, le projet est dorénavant porté par les communautés de communes de la CABA et de la Chataigneraie. L'objectif est de créer un sentier qui relie les pôles d'attraction autour du lac en mobilité douce (à pied, à vélo, à cheval). La distance visée est de 42 km pour pouvoir organiser des épreuves sportives. Le lac constitue un nœud central entre Bagnac-sur-Célé et le Col de Légal, sur le tracé de la route d'Artagnan (itinéraire de randonnée équestre). La liaison entre les portions réalisées par chacune des communautés de communes devrait se faire, d'un côté, au niveau du viaduc SNCF et, de l'autre côté, au niveau du marais du Cassan.

L'itinéraire sur la commune n'est pas encore totalement figé : sur certaines zones, les réflexions sont en cours pour trouver le passage le plus adéquat.

- La partie en cours de réalisation correspond à la portion allant du Couderc d'Abrat au parking du Diamant vert, via un platelage bois. Le cheminement sera accessible tout public avec un objectif de sécurisation du stationnement. Les travaux se dérouleront de novembre 2021 à avril 2022. Un cheminement lumineux réglable (LED basse consommation) sera installé pour rejoindre le parking du Diamant vert dimensionné pour 39 véhicules. L'entrée du parking sera sécurisée avec un stop et potentiellement des bandes rugueuses pour ralentir la circulation.
- La tranche suivante, prévue sur 2022, ira du Diamant vert au Bourg en passant par le Rieu : le chemin étant déjà existant, les travaux seront de moindre envergure. Cette portion permettra de rattraper le chemin de Viescamp au niveau de la station d'épuration du Bourg.
- A horizon 2023, l'objectif est de réaliser la tranche ralliant le marais du Cassan.
- La SNCF et EDF sont des partenaires essentiels de ce projet.

**b) Mise en place de la fibre**

Ce point a déjà été évoqué lors de précédents conseils municipaux. Depuis, Mme le Maire a accordé de nouvelles autorisations pour Verniols, les Coustilles, les Fontanelles et le Pont. Des poteaux ont été installés au Rieu.

**c) Compteurs Linky des bâtiments communaux**

Les compteurs Linky ont été installés dans tous les bâtiments communaux. Patrice COUDON les a différenciés afin de permettre un meilleur suivi des dépenses par bâtiment.

**d) Programmation du chauffage dans la salle polyvalente**

Patrice COUDON a revu la programmation du chauffage de la salle polyvalente afin de permettre des temps de chauffe par plage de 2 heures au lieu de 4.

**e) Conseil d'école du 15/11/2021**

L'école compte 48 élèves (8 PS / 13 GS / 7 CP / 3 CE1 / 4 CE2 / 9 CM1 / 4 CM2) répartis en 3 classes.

De nombreux projets sont prévus pour cette année scolaire 2021/2022 (projet de court métrage / classe ski / sorties maternelles / etc.). Plusieurs manifestations vont être organisées par l'APE pour aider au financement.

Les enseignantes vont transmettre à la mairie un planning d'utilisation de la salle polyvalente.

**f) Formations 1<sup>ers</sup> secours**

Pour faire suite aux informations communiquées par Mme le Maire lors du précédent conseil municipal, deux conseillers se sont inscrits aux formations premiers secours proposées aux élus par l'Association des Maires de France en partenariat avec GROUPAMA : Annelise MICHEL-GAGNAIRE (à Aurillac, le 05/11/2021) et Jean-Paul TROUPEL (à Laroquebrou, report en 2022). Un contact a été pris avec GROUPAMA (financier) pour voir la faisabilité de réaliser, durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2022, des sessions sur la commune de Lacapelle-Viescamp. Un article paraîtra dans le bulletin municipal afin de recenser les habitants potentiellement intéressés. L'animation de ces formations est confiée à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers 15 et à la Protection Civile 15.

**g) Intervention de la CABA sur les compteurs d'eau**

La CABA doit intervenir sur l'ensemble des compteurs d'eau potable de la commune. Cette opération a commencé le 29/11/2021.

**h) Bulletin municipal**

Aurore LEFEBVRE indique que la rédaction du bulletin municipal progresse bien. Il a été bâti sur le même principe que la gazette estivale, à savoir des articles courts, simples à lire et classés par thème. Les numéros utiles vont être ajoutés en deuxième page. La relecture est à finaliser d'ici le jeudi 09/12/2021. La mise en page et l'impression seront assurées par la société I2S. La distribution sera réalisée durant les vacances de Noël.

**i) Conseil SIVU du 01/12/2021**

Antoine GENCE fait une synthèse de cette réunion à laquelle il a participé avec Patrick EVEILLARD et Mme le Maire. Les retours concernant la visite, fin juin, des enfants de Lacapelle-Viescamp sont très positifs : la commune de Saint-Paul-des-Landes va essayer de programmer une sortie du même type. Une distribution de miel a été faite pour les enfants de l'école de Lacapelle-Viescamp. Le rucher représente un coût d'investissement de 5 000 € financés par la Communauté de Communes de la Châtaigneraie et par le SIVU : l'inauguration est prévue en mai 2022. Deux réunions sont planifiées le 13/12/2021 : comité de pilotage Natura 2000 le matin et ENS l'après-midi.

**j) CCAS – Repas des aînés**

Jacqueline BOULANGER indique qu'une réunion s'est tenue dernièrement pour évoquer le repas des aînés initialement prévu le 10/12/2021. Au vu des conditions sanitaires, la décision a été prise, à l'unanimité, d'annuler ce repas. A la place, les plus de 70 ans recevront tous un colis.

#### **k) CLIC – Gym sénior**

La dernière séance de gym sénior aura lieu, à regret, ce vendredi matin 03/12/2021. Sur un créneau d'une heure par semaine, cette activité regroupait une dizaine de participants assidus. Ces interventions du CLIC ont été véritablement appréciées. Les communes n'y ont droit que tous les deux ans au titre d'actions ponctuelles de prévention mais il serait vraiment dommage d'en rester là. L'animatrice est basée à la maison des sports : elle pourrait intervenir dans le cadre de la gym volontaire à un tarif horaire de 36 €. Une réflexion est en cours pour voir comment l'association Printemps 2002 et le centre socioculturel ACDA pourraient participer au financement, avec potentiellement un reste à charge pour les participants. Mme le Maire reçoit le CLIC le 03/12/2021. Elle fait part aux conseillers de son souhait de pouvoir conserver ce petit groupe localement, plutôt que chacun parte faire de la gym sénior à l'extérieur, de façon éclatée.

#### **l) Réunion PEdT du 30/11/2021**

Annelise MICHEL-GAGNAIRE explique que cette réunion d'information, organisée par les services de l'Education Nationale et de la CAF, avait pour objet de :

- Rappeler ce qu'est un PEdT (Projet Educatif de Territoire), à savoir un contrat territorial et partenarial visant à articuler les temps de l'enfance, du lundi au vendredi, sur tout le territoire. Le PEdT ne doit pas se limiter aux seuls TAP. La journée complète du mercredi fait partie du temps périscolaire et est à intégrer dans le PEdT.
- Définir les échéances de complétude du prochain PEdT : construits pour une durée de 3 ans, les nouveaux PEdT sont à retourner d'ici le 07/05/2022 (même échéance que les Projets d'école). Ils prendront effet à la rentrée scolaire de septembre 2022.
- Préciser les modalités d'élaboration du PEdT et l'articulation nécessaire avec les Projets d'école. Il est préconisé de signer les PEdT à une échelle intercommunale, ce qui est d'ores-et-déjà notre cas (PEdT « Ouest Agglo » construit entre les 5 communes d'Ayrens / Lacapelle-Viescamp / Saint-Paul-des-Landes / Sansac-de-Marmiesse / Ytrac et le centre socioculturel ACDA). Il convient d'associer les Directeurs d'école et potentiellement, des parents, des élèves, des éducateurs, des employés municipaux, des associations, etc.
- Présenter les financements CAF existants pour les temps de garderie en semaine, les heures du mercredi, les aides à l'investissement pour les ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), etc.

Les représentants des communes et des centres socioculturels ont évoqué la pénurie croissante d'animateurs, les difficultés de recrutement et la nécessité d'inventer des solutions permettant la création de postes moins précaires (postes mutualisés par exemple).

#### **m) Commission Environnement et Développement durable à la CABA**

Antoine GENCE indique que, lors de cette réunion, il a notamment été question d'un label « Territoire engagé pour la nature » pour lequel les communes ont été sollicitées (exemple : fauche tardive, insectes pollinisateurs, etc.).

S'agissant de La Plantelière à Arpajon, l'effet COVID s'est ressenti sur les animations avec un nombre de participants moindre qu'escompté.

Il a également été question des déchets et des tarifs à venir pour 2022 : le prix de l'enfouissement augmente et de fait, la taxe TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) ne cesse de progresser.

La TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) est à l'étude : elle devrait être mise en place en 2026 avec pour objectif d'inciter les habitants à trier davantage leurs déchets. Une réunion spécifique est prévue ce mardi 07/12/2021 à la CABA : Jean-Paul TROUPEL y participera.

#### **n) Réunion CIT (Cantal Ingénierie et Territoires / Conseil Départemental)**

Jean-Paul TROUPEL indique que les conduites d'eau de toutes les communes vieillissent. Des études sont en cours pour changer celles qui en ont le plus besoin (fuites, etc.). La durée de vie de ces conduites est habituellement d'environ 50 ans mais certaines sont beaucoup plus vieilles. Le Département du Cantal compte environ 7 300 km de conduites d'eau. Il faut s'attendre à une augmentation du prix de l'eau sur les prochaines années.

### **o) Complémentaire Santé et Prévoyance**

Comme c'est le cas dans le privé depuis 2016, les employeurs de la fonction publique territoriale seront prochainement tenus de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents. Cette prise en charge partielle peut être mise en œuvre progressivement et deviendra obligatoire :

- au 01/01/2025 pour la partie « Prévoyance » (20% minimum d'un montant de référence),
- au 01/01/2026 pour la partie « Santé » (50% minimum d'un montant de référence).

Plusieurs solutions sont possibles : contrat collectif ou participation au contrat individuel des agents.

Mme le Maire a réuni la Commission « Personnel » le 25/11/2021 pour évoquer ce sujet. Cette thématique a également été abordée lors de la Commission Ressources de la CABA qui s'est tenue le 23/11/2021. Ce sujet sera approfondi courant janvier / février 2022 afin de décider de la suite à donner.

### **p) Cotisation au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)**

Mme le Maire indique que nous sommes de nouveau sollicités car nous n'avons pas adhéré au CAUE en 2021. Le barème de cotisations est de 200 € pour les communes de 500 à 1000 habitants. Le CAUE assure une mission de service public, en amont des projets. Après échanges entre les conseillers présents, il est décidé de ne pas donner suite pour la cotisation 2021 et de révoquer ce point lors de l'appel à cotisation 2022.

### **q) Courrier de l'association « Congrès FNB 2022 »**

Cette association sollicite les communes, de façon exceptionnelle, afin qu'elles apportent un soutien financier pour l'organisation du Congrès de la Fédération Nationale Bovine 2022 qui se tiendra dans le Cantal du 1<sup>er</sup> au 03/02/2022. La participation est libre. Le courrier souligne la portée de cet évènement pour notre département dont l'agriculture est un élément vital. A l'issue des échanges en séance, Mme le Maire propose le versement d'une participation exceptionnelle de 100 €.

<b>Vote :</b>	<b>Délibération DE_2021_52 : Versement d'une participation exceptionnelle de 100 € à l'association « Congrès FNB 2022 »</b>		
	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Patrick EVEILLARD)

## **2. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 14/10/2021**

<b>Vote :</b>	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEI)
---------------	-----------	------------	---------------------------------

Le **compte rendu du 14/10/2021** est **approuvé à la majorité des conseillers présents ou représentés.**

## **3. Décisions budgétaires modificatives**

Lors du vote initial du budget, il avait été convenu d'affecter 27 000,00 € au compte 2183-41 « Matériel de bureau et informatique » de l'école et 1 000,00 € au compte 2183-000 « Matériel de bureau et informatique » sur opération non individualisée.

Le montant total des factures liées à l'équipement numérique de l'école s'élève finalement à 27 550,10 € et l'achat d'un NAS (solution de sauvegarde et de partage de données) pour le secrétariat de mairie à 1 065,80 €.

Il est proposé de diminuer de 700,00 € le budget affecté au compte 2135-000 « Installations générales, agencements » et d'affecter 600,00 € au compte 2183-41 et 100,00 € au compte 2183-000.

<b>Vote :</b>	<b>Délibération DE_2021_46 : Vote de décisions budgétaires modificatives pour l'équipement numérique de l'école et le matériel informatique du secrétariat</b>		
	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEI)

#### 4. Remboursement d'une facture à un particulier

Mme le Maire précise que, sans une délibération spécifique, la mairie ne peut pas rembourser des dépenses à un particulier : c'est la raison pour laquelle des bons sont faits habituellement.

Lors du Conseil Municipal du 27/01/2021, une délibération avait été prise concernant la mise aux normes de l'accès à la piscine du camping du Puech-des-Ouilhes (réalisation des travaux par Mme VAN BRUTZEL et coût des fournitures à la charge de la commune). Le grillage ne se faisant plus chez Gamm Vert, Mme VAN BRUTZEL, après en avoir informé Mme le Maire, l'a commandé sur internet à Agrifournitures. Le montant de la facture s'élève à 646,46 € TTC (au lieu de 514,80 € prévus initialement).

**Vote :**

<b>Délibération DE_2021_47</b> : Remboursement à Mme VAN BRUTZEL de 646,46 € (achat du grillage nécessaire à la sécurisation de l'accès piscine)		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

#### 5. Renouvellement lampe à Laguinie

Mme le Maire indique que depuis plusieurs mois, un éclairage est défectueux à Laguinie. Les lampes à mercure ne se faisant plus, il convient de remplacer le luminaire. Le SDEC a envoyé un devis d'un montant de 620,00 € HT. Le SDEC prend en charge 50% de ce montant et le reste, soit 310,00 € HT est à la charge de la commune. Cette opération sera inscrite au budget 2022.

**Vote :**

<b>Délibération DE_2021_48</b> : Autorisation à Mme le Maire de verser au SDEC un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération (soit 310,00 € HT)		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

#### 6. Autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Mme le Maire rappelle les dispositions mentionnées à l'article L.1612.1 du code général des collectivités territoriales. Le budget n'étant habituellement voté qu'en février ou mars, l'objectif est de prendre une délibération autorisant Mme le Maire à payer des factures d'investissement en début d'année, dans la limite d'un quart du budget d'investissement N-1 (hors « remboursement d'emprunts »). Les dépenses d'investissement budgétisées en 2021, hors « remboursement d'emprunts », s'élevaient à 136 290,00 €.

**Vote :**

<b>Délibération DE_2021_49</b> : Autorisation à Mme le Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2022 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2021, soit 34 072,50 €		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTELE)

#### 7. Mise aux normes et extension de la base multi-accueil de plein air

*Dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2022*

Tel qu'indiqué lors du précédent conseil municipal, une délibération avait été prise, en mars 2021, pour un montant total estimé à 207 000 €. Depuis, le projet et les coûts ont été affinés avec l'aide du maître d'œuvre Mme FRANCOIS : le montant total est à présent estimé à 128 284,28 € HT (153 941,14 € TTC).

Comme expliqué le 21/11/2021 lors de la venue de Monsieur le Préfet, la demande de DSIL 2021 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), déposée en octobre 2021 dans le cadre du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique), a été refusée. Une nouvelle demande est à formuler dans le cadre de la DETR 2022.

Mme le Maire propose un nouveau plan de financement prévisionnel comme suit :

Financement	Taux en %	Montant subventionnable en € HT	Montant de la subvention en € HT
Fonds Cantal Innovation	26,43	128 284,28	33 900,00
DSIL 2022	13,57	128 284,28	17 408,17
DETR 2022	40,00	128 284,28	51 319,25
Autofinancement	20,00	128 284,28	25 656,85
<b>TOTAL</b>	<b>100,00</b>	<b>128 284,28</b>	<b>128 284,28</b>

**Vote :**

<b>Délibération DE_2021_50</b> : Autorisation à Mme le Maire de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour un projet estimé à 128 284,28 € HT		
Pour : 11	Contre : 2 ( <i>Jérémy LABRUNIE</i> <i>+ Serge POTEL</i> )	Abstention : 0

## 8. Point sur les travaux

Jean-Paul TROUPEL fait un point rapide des travaux menés depuis le dernier conseil municipal :

- Tonte des chemins communaux.
- Taille de 24 arbres (19 à Martal / 3 à la Frescaldie / 2 au niveau du cimetière).
- Tonte du Bourg (pour la 10<sup>ème</sup> fois de l'année) avant la venue du Préfet.  
Remarque : Les communaux ont, pour leur part, été tondus 5 fois cette année.
- Réfection du goudron sur la portion endommagée de la route de Laveissière.
- Entretien de la voirie communale : 4,1 tonnes de point à temps.
- Nettoyage de quelques grilles sur la voirie communale.
- Dans le Bourg : peinture du banc et autres menus travaux.
- Réception des panneaux « Jallès Haut », « Attention enfants » pour la montée et la descente de Jallès, « 30 km/h » pour les Fontanelles.
- Nettoyage de l'escalier du clocher : Jean-Paul TROUPEL et Patrice COUDON ont mené cette opération de concert et ont sorti une quantité importante de déjections de pigeons et autres balayures.

Les travaux à venir concernent principalement :

- La traversée de rue à Laguinie.
- Le mur de soutènement en limite de propriété de Monsieur LOUPIAS (enrochement).

Il va par ailleurs falloir que la commission travaux se réunisse pour le marché « Espaces Verts ».

S'agissant de l'entretien du Puech-des-Ouilhes (non réalisé depuis longtemps), le devis de l'ARCH a été réceptionné ce jour et s'élève à 3 900 €. L'idée serait de pouvoir mener cette opération une fois par an, sachant que le tarif devrait être moindre si l'entretien est effectué de manière régulière.

## 9. Point sur la gestion des chats errants sur la commune

Depuis plusieurs mois, Mme le Maire et les conseillers municipaux sont régulièrement sollicités quant à la problématique des chats errants et des nuisances induites. Un groupe de travail a été constitué afin d'étudier les solutions envisageables. Ce groupe, composé de Jacqueline BOULANGE, Patrick EVEILLARD, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Maryline MONTEILLET et Alain PEYROU, s'est réuni à 2 reprises. Des contacts ont été pris avec la SPA, la Fondation 30 millions d'Amis, des communes du Cantal déjà investies sur ce sujet et des vétérinaires.

La solution proposée consiste à signer, début 2022, une convention avec la Fondation 30 millions d'Amis permettant la prise en charge, à hauteur de 50%, des frais de stérilisation et d'identification.

La contribution de la commune, à hauteur de 50% également, est à verser à la Fondation 30 millions d'Amis avant le début de la campagne, selon l'estimation du nombre de chats à stériliser mentionnée dans la convention.

Les factures de vétérinaire seront payées par la Fondation 30 millions d'Amis à raison de :

- 60 € TTC pour un mâle (castration + tatouage),
- 80 € TTC pour une femelle (ovariectomie + tatouage).

Ne sachant pas combien de mâles ou de femelles seront concernés par la campagne de stérilisation, la Fondation partira sur une moyenne de 70 € par chat.

Plusieurs hameaux de la commune sont concernés par cette problématique (Jallès Haut et Bas, Verniols, Les Fontanelles, Puechbroussou, Le Rieu, Laguinie, etc.). Au vu des premiers recensements, le nombre cumulé de chats errants sur ces différents hameaux serait dans une fourchette de 100 à 150 individus.

Le groupe de travail envisage une planification sur deux ans, à hauteur de 60 chats par an. Des actions de rappel seront ensuite nécessaires les années suivantes afin de limiter les nouvelles proliférations.

La logistique autour de cette opération nécessitera la participation de volontaires (associations, habitants, etc.) pour piéger les chats (la SPA peut nous prêter des cages) et les conduire chez le vétérinaire défini. Les habitants seront prévenus des dates et lieux de piégeage afin qu'ils enferment leurs propres chats ou qu'ils les identifient de façon visuelle (collier par exemple).

La participation financière de la commune pour 60 chats serait de 2 100 € (60 x 70 € / 2) pour l'année 2022.

Ce montant a soulevé de nombreux débats en séance, plusieurs conseillers le trouvant trop élevé et préférant affecter cette somme à d'autres projets. Ces réticences, conjuguées à la lourdeur de l'organisation à mettre en œuvre pour la capture des chats et les déplacements chez le vétérinaire, amènent Mme le Maire à proposer une solution intermédiaire visant à prévoir, pour l'année 2022, une campagne de stérilisation de 30 chats, soit une participation financière de la commune de 1 050 € (30 x 70 € / 2).

Vote :

<b>Délibération DE_2021_51</b> : Autorisation à Mme le Maire d'engager, en 2022, un budget de 1 050 € pour la stérilisation et l'identification de 30 chats errants		
Pour : 8	Contre : 2 ( <i>Jérémy LABRUNIE + Aurore LEFEBVRE</i> )	Abstention : 3 ( <i>Caroline BARRAL-AURATUS + Patrice COUDON + Jean-Paul TROUPEL</i> )

## 10. Questions diverses

- **Réunion de la CUMA le mardi soir 07/12/2021** : Jérémy LABRUNIE demande s'il est possible de disposer de la salle des associations pour cette réunion. Mme le Maire répond positivement.
- **Adressage** : Jacqueline BOULANGE s'interroge car, suite au projet d'adressage mené l'année dernière, les n° et noms de rues ne sont toujours pas dans la base des administrations, des commerçants, etc. Mme le Maire va se renseigner auprès des interlocuteurs de la Poste en charge de ce projet.
- **Parrainage d'un candidat pour les Présidentielles** : En réponse à la question de Jacqueline BOULANGE, Mme le Maire confirme que la décision appartient individuellement à chaque Maire et qu'elle doit effectivement être rendue publique.
- **Action citoyenne sur le terrain de pétanque de Martal** : Jean-Paul TROUPEL indique qu'un riverain a proposé de nettoyer le terrain de pétanque de Martal.
- **Installation d'un transformateur au carrefour de Laveissière / Le Cros du bois** : Jérémy LABRUNIE a reçu un courrier faisant état de cette opération. Mme le Maire confirme qu'elle vient également d'en être informée. L'emplacement du transformateur, en plein milieu du carrefour, interroge. Un contact sera pris pour voir la faisabilité de l'installer de façon plus discrète.

Toutes les questions ayant été abordées, **la séance est levée à 00 h 30.**